

Vous démarrez dans la vie active :



Des aides et services pour les salariés de -30 ans (en alternance, 1^{er} job, CDD...)



UN GARANT POUR VOTRE LOGEMENT

Action Logement facilite votre entrée dans les lieux en se portant garant auprès de votre propriétaire avec Visale, une garantie 100 % gratuite.

Faites le test et votre demande sur visale.fr



UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOGEMENTS

Action Logement propose des **locations** adaptées à votre situation : résidences temporaires, colocation, etc.

Connectez-vous sur actionlogement.fr
rubrique 'Démarrer dans la vie active'



UNE AIDE POUR FINANCER VOTRE CAUTION

Action Logement vous propose **un prêt sans frais ni intérêt**, **l'AVANCE LOCA-PASS***, pour financer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans un nouveau logement.

Faites le test et votre demande sur locapass.actionlogement.fr



UNE AIDE POUR PAYER VOTRE LOYER

Si vous êtes alternant(e), Action Logement prend en charge gratuitement une partie de votre loyer, jusqu'à 100 € par mois, pour vous rapprocher de votre école ou de votre entreprise avec l'AIDE MOBILI-JEUNE®.

Faites le test et votre demande sur mobilijeune.actionlogement.fr



Découvrez en quelques clics toutes les aides qui vont vous simplifier la vie !

Connectez-vous sur

alternant.actionlogement.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

Visale, AVANCE LOCA-PASS' et AIDE MOBILI-JEUNE" sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.







Alternant Une aide pour payer votre loyer?



Jusqu'à 100 €/mois pour alléger votre loyer et vous aider à vous rapprocher de votre emploi

Q111 ?



Jeune de moins de 30 ans en alternance dans une entreprise du secteur privé non agricole



de votre résidence principale à proximité de votre entreprise ou de votre lieu de formation



ne dépasse pas 100 % du SMIC



211019



L'AIDE MOBILI-JEUNE® prend en charge une partie de votre loyer, jusqu'à 100 € par mois. déduction faite de l'aide au logement.



Bénéficiez de cette aide pendant toute la période de votre formation professionnelle(2)



· peut être situé dans le parc privé, intermédiaire ou social.



 fait l'objet de la signature d'un bail, d'une convention d'occupation en foyer ou résidence sociale ou d'un avenant à un bail de colocation.

COMMENT?





Rendez-vous sur mobilijeune.actionlogement.fr pour vérifier votre éligibilité

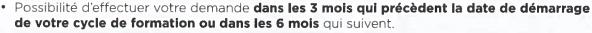
Saisissez votre demande en ligne et déposez vos justificatifs



Recevez jusqu'à 100 € par mois

après l'acceptation de votre dossier





- Maintien possible de l'aide en cas de changement de logement et/ou changement d'entreprise ou de formation.
- Cumulable, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement.

(1) Le salaire à prendre en compte est celui inscrit sur votre contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

(2) Vous devrez effectuer une nouvelle demande chaque année.

Aide soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

AIDE MOBILI-JEUNE" est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

